

RÉSUMÉ DE LA TRANSACTION :

Numéro de commande de transaction : _____ Garantie achetée pour le(s) produit(s) suivant(s): _____
Date d'achat : _____ Prix de Garantie : _____
Numéro d'autocollant de Garantie : _____

CONTRAT DE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE

Le contrat de Garantie supplémentaire (la « **Garantie** ») est un contrat légal. En l'achetant, vous reconnaissez avoir eu l'occasion de lire les termes et conditions énoncés dans les présentes, ainsi que le résumé de la transaction ci-dessus. En souscrivant à cette Garantie, vous consentez également à la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels par Kenny U-Pull™¹, conformément aux dispositions détaillées ci-après.

Cette Garantie n'est pas un contrat d'assurance.

Définitions : Tout au long de la Garantie, les mots :

1. « **nous** » et « **notre** » se réfèrent au Débiteur, tel que mentionné ci-dessous.
2. « **vous** » et « **votre** » désignent la personne qui a acheté le Produit (défini ci-dessous) et la Garantie ;
3. « **produit de remplacement** » fait référence à un produit d'occasion ayant des caractéristiques et des fonctionnalités égales ou similaires à celles du Produit.

Débiteur : L'entreprise visée par l'obligation de Garantie est La Compagnie Américaine de Fer et Métaux Inc., situé au 9100 Boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal, Québec, H1E 2S4, et dont le numéro de téléphone est (438) 604-5763.

Produit(s) pour lequel cette Garantie s'applique : Cette Garantie s'applique exclusivement aux articles énumérés dans le Résumé de la transaction ci-dessus, que vous avez achetés en même temps que la présente Garantie et qui sont indiqués comme étant admissibles sur le reçu qui vous a été fourni au moment de l'achat du ou des produits et de la présente Garantie (le « **Produit** »).

Instructions : Pendant la durée de la présente Garantie (définie ci-dessous), vous devez conserver le document de Garantie (le « **document de Garantie** »). Vous ne devez pas modifier ou retirer l'autocollant de Garantie, dont une partie a été placée sur votre Produit au moment de l'achat de cette Garantie et une autre partie qui a été apposée sur le document de Garantie (l'« **Autocollant** »). Le document de Garantie et l'Autocollant font partie intégrante de cette Garantie et vous devrez les fournir pour que la Garantie soit exécutoire, tel qu'indiqué ci-dessous. Le document de Garantie, y compris les termes, conditions, limitations et exclusions, le reçu qui contient le prix que vous avez payé pour cette Garantie et l'identification du Produit, constituent l'intégralité de l'accord et aucune représentation, promesse ou condition non contenue dans les présentes ne modifiera les termes et conditions trouvés dans les présentes.

Ce qui est couvert : Pour tout Produit couvert par la présente Garantie, cette Garantie vous offre la possibilité de bénéficier d'un **produit de remplacement une seule fois** pendant la durée de la couverture de Garantie décrite ci-dessous. Si nous déterminons, selon notre propre évaluation, qu'un produit de remplacement ne peut pas vous être fourni, nous vous émettrons une carte-cadeau Kenny U-Pull™ pour le prix d'achat d'origine du Produit, taxes incluses, tel qu'indiqué sur votre reçu d'achat, et qui peut être utilisé à l'un de nos points de service Kenny U-Pull™.

Si nous vous fournissons un produit de remplacement ou une carte-cadeau Kenny U-Pull™ en vertu de cette Garantie, toutes nos obligations en vertu de la présente Garantie seront considérées comme ayant été remplies dans leur intégralité et cette Garantie prendra fin automatiquement. Si vous recevez une pièce de rechange, vous aurez toutefois la possibilité, au moment de la livraison de la pièce de rechange, d'acheter un contrat distinct de Garantie supplémentaire pour la pièce de rechange fournie.

Cette Garantie ne couvre pas les spécifications énoncées dans **Ce qui n'est pas couvert** ci-dessous.

Durée de la Garantie : La durée de la Garantie désigne la période pour laquelle cette Garantie est en vigueur; elle commence immédiatement après l'expiration de la Garantie conventionnelle gratuite offerte par Kenny U-Pull™, qui se termine à la date qui est de quinze (15) jours suivant la date d'achat décrite dans le Résumé de la transaction ci-dessus, et restera en vigueur par la suite pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à moins qu'elle ne soit annulée, résiliée ou remplie conformément aux dispositions des présentes (la « **Durée** »).

Que faire pour faire respecter la Garantie : Visitez l'un de nos points de service Kenny U-Pull™ pendant les heures d'ouverture et discutez sur place de votre souhait de faire appliquer cette Garantie avec l'un de nos agents du service à la clientèle, qui se fera un plaisir de vous aider. Au moment de la réclamation, vous devrez présenter à notre représentant du service à la clientèle le Produit couvert par cette Garantie, l'Autocollant (non altéré ou retiré), ainsi que le présent document de Garantie. L'absence de présentation de l'un de ces documents pourrait résulter en la révocation de la Garantie.

¹ Une division de La Compagnie Américaine de Fer & Métaux inc.

Ce qui n'est pas couvert :

- A. Pneus, batteries et liquides ; les articles suivants constituent des liquides qui ne sont pas couverts par la présente Garantie : lave-glace et antigel;
- B. Les produits normalement couverts par cette Garantie, mais ayant un Autocollant altéré ou manquant.
- C. Les produits qui ne sont pas énumérés dans le Résumé de transaction du présent document de Garantie;
- D. Les dommages indirects ou accessoires, y compris, mais sans s'y limiter, la perte d'utilisation, la perte d'affaires, la perte de profits, la perte de données, les temps d'arrêt et les frais pour temps et efforts;
- E. Toutes les conditions préexistantes qui étaient en vigueur avant l'achat de cette Garantie;
- F. Incidents causés par des tiers (infestation d'insectes, incendie, collision, vandalisme, vol, etc.);
- G. Perte ou dommage causés par des phénomènes naturels ou des événements considérés comme force majeure;
- H. Dommages couverts par toute autre Garantie ou plan de service;
- I. Usure normale;
- J. Entretien préventif;
- K. Tous les frais liés aux contrats avec des tiers;
- L. Perte ou vol;
- M. Dommages physiques intentionnels;
- N. Dommages causés par l'utilisation abusive ou l'introduction d'objets étrangers dans le Produit;
- O. Nettoyages et alignements;
- P. Les coûts de réinstallation;
- Q. Les coûts de remplacement des pièces perdues ou des consommables (sauf mention contraire explicite dans ce document), telles que les antennes, les logiciels, les télécommandes, les piles, les ampoules et/ou les lampes;
- R. Dommages esthétiques;
- S. Diagnostic « Aucun problème trouvé »;
- T. Responsabilité ou dommages matériels, blessures ou décès de toute personne découlant de l'exploitation, de l'entretien ou de l'utilisation du Produit;
- U. Produits dont les dispositifs de sécurité ont été retirés, contournés, désactivés ou modifiés; et
- V. Service ou remplacement à l'extérieur du Canada.

Transférabilité de la Garantie : Cette Garantie ne peut être transférée à un propriétaire ou utilisateur ultérieur du Produit.

Aucun renouvellement : Cette Garantie n'est pas renouvelable.

Franchises : Aucune franchise ne s'applique à cette Garantie.

Renseignements personnels : Les renseignements personnels, qu'ils soient factuels ou subjectifs et concernant une personne identifiable, recueillis dans le cadre de la présente Garantie (les « **Renseignements Personnels** »), seront recueillis, utilisés et divulgués au Débiteur et à ses sociétés affiliées ou filiales. Ces Renseignements Personnels serviront à l'administration de la Garantie, notamment pour l'enquête, l'évaluation et le traitement des réclamations, ainsi que pour la tenue de dossiers et la prestation du service à la clientèle. Les Renseignements Personnels pourront également être utilisés et divulgués à d'autres fins avec votre consentement ou dans la mesure permise par la loi.

Au Québec, nous pouvons être tenus par la loi de divulguer vos Renseignements Personnels à la SAAQ relativement aux pièces qui sont qualifiées par la loi de « composants majeurs » d'un véhicule, tels que le moteur, les portes, le couvercle du coffre, etc., et pour lesquels nous sommes tenus de tenir à jour le registre des recycleurs de véhicules routiers.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour demander l'accès à vos Renseignements Personnels et y apporter une correction au besoin, veuillez communiquer avec info@kennyupull.com. Vous pouvez également obtenir une copie de la politique de confidentialité de Kenny U-Pull™ en visitant <https://kennyupull.com/privacy-policy/>.

Annulation : Vous pouvez annuler la présente Garantie en tout temps et pour quelque raison que ce soit en vous rendant à l'un de nos points de service Kenny U-Pull™ avec le document de Garantie, dans les quinze (15) premiers jours suivant la date d'achat indiquée dans le Résumé de transaction ci-dessus. Cette annulation se fait sans frais ni pénalité pour vous. Alternativement, vous pouvez annuler cette Garantie en tout temps au cours des quinze (15) premiers jours de son achat en fournissant un avis écrit au 2185 Montée Masson, Laval, QC H7E 4P2, Édifice A2 ou à info@kennyupull.com. Cet avis écrit doit contenir votre nom, à votre numéro de téléphone et au numéro de commande de transaction indiqué dans le Résumé de la transaction ci-dessus.

En cas d'annulation de la Garantie par l'une ou l'autre des parties aux présentes, vous recevrez un remboursement complet du prix que vous avez payé pour la Garantie sur une carte-cadeau Kenny U-Pull™, à condition que cette Garantie n'ait pas encore été appliquée.